

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 7 DECEMBRE 2011

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR et Lucienne HAAS, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, et Alfred SCHMITT, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : MM. Christophe SCHIMPF, adjoint au Maire qui a donné procuration à Lucienne HAAS, Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal, Jean-Laurent VONAU, conseiller municipal qui a donné procuration à Alfred SCHMITT et Christian WAGNER, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire informe l'assemblée que suite à l'envoi papier de la convocation à la réunion du conseil municipal, un courriel a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux qui prévoyait en point 2 : DESTINATION DU TERRAIN SIBAR DANS LE SALZBAECHEL. Il propose de positionner ce point en troisième position et de rajouter un deuxième point supplémentaire à l'ordre du jour qui comprendra donc les 2 points supplémentaires suivants :

- **point 3 :** DESTINATION DU TERRAIN SIBAR DANS LE SALZBAECHEL
- **point 5 :** CONTRAT WEBMASTER DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

→ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 novembre 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Eric HUBERT et Claude LINDNER) approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 novembre 2011.

→ Différentes réunions et manifestations

10.11.2011

- défilé de la Saint-Martin organisé par l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts
- réunion des Présidents des consistoires de l'église luthérienne à La Saline

11.11.2011

- manifestations commémoratives de l'Armistice de 1918 avec célébration œcuménique à l'église protestante, cérémonie commémorative au monument aux morts et projection de photos originales de la première guerre mondiale au relais culturel La Saline dans le cadre du traditionnel verre de l'amitié offert par la commune

13.11.2011

- installation du nouveau pasteur de l'église protestante évangélique de Soultz-sous-Forêts, Monsieur Joël HERRMANN

15.11.2011

- réunion de lancement pour l'étude diagnostic des coulées de boue sur la commune de Reimerswiller, organisée par la commune de Betschdorf. Le coût de l'étude s'élève à 11 950 € HT ce qui signifie une dépense d'environ 600 € pour la commune de Soultz-sous-Forêts (49 % des 50 % restants après déduction des subventions et de la participation de 50 % de la commune de Betschdorf), la répartition du coût de l'étude avait été définie par délibération du 2 mars 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la prise en charge de cette dépense.

16.11.2011

- visite périodique de la commission d'arrondissement de sécurité incendie à l'école maternelle. La commission a émis un avis favorable tout en énonçant un certain nombre de prescriptions. Elle a également demandé à ce que soit organisée la réception formelle, sur le plan de la sécurité, des travaux de transformation des logements en salles de classes réalisés il y a quelques années. Les procès verbaux de réception établis à l'époque nous ont, entre temps, été transmis par le maître d'œuvre HAIBACH. Ils ont été adressés à la CASIP. Il faudra aussi rénover les alarmes sonores et veiller à limiter la surface des décorations collées sur les murs. Enfin la commission demande à ce que les combles et caves soient cloisonnés compte tenu de leur longueur.

17.11.2011

- réunion de travail avec les responsables d'EGEE - Délégation Nord Alsace, organisme retenu pour effectuer le diagnostic d'accessibilité handicapés (bâtiments publics et voirie)
- réunion du comité directeur du SICTEU : rapport annuel 2010, décompte financier des bassins de rétention (coulées de boue)

18.11.2011

- Sainte Geneviève fêtée par la Gendarmerie de Wissembourg
- remise des médailles du travail et des trophées propres à l'entreprise Gunther Tools de Soultz-sous-Forêts

19.11.2011

- téléthon organisé par l'association Ligne de vie. Porté par l'ensemble des sections de sapeurs-pompiers de l'unité territoriale de Soultz-sous-Forêts, l'association a, à nouveau, organisé un véritable marathon à travers les localités de l'UT14. Elle a, comme chaque année, su créer l'évènement aux différentes étapes et associer les enfants malades à l'expédition grâce aux deux « joëlettes » mobilisées par l'association Dunes d'Espoir. Une émouvante remise des prix a ponctué cette belle journée avant que tout le monde se retrouve dans la salle des fêtes de Reimerswiller

21.11.2011

- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Soutzterland : la séance a essentiellement été consacrée à l'examen des budgets du périscolaire, de la halte garderie et du relais d'assistants maternels. La contribution de la communauté de communes au fonctionnement des ces différentes structures s'élève, respectivement, à 81 388 €, 32 614 € et 22 045 €, soit un total de 136 047 €. Cette somme souligne la place prise par la politique en faveur de la petite enfance et de l'enfance dans l'action du Soutzterland, en

particulier si on la compare aux recettes fiscales de la collectivité qui se situent aux alentours de 230 000 €. Au cours de la séance des représentants de l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers du Sultzerland ont présenté leur nouvelle association et la communauté de communes a décidé de la doter d'un vidéoprojecteur.

du 22 au 24.11.2011

- congrès des Maires et salon des Maires et des collectivités territoriales à Paris. En tant que Maire de chef-lieu de canton, le Maire de Sultz-sous-Forêts a été convié à l'Élysée pour assister au discours du Président de la République sur la réforme des collectivités territoriales. Au niveau des principaux thèmes qui ont marqué ce congrès il faut noter l'inquiétude persistante des élus locaux concernant l'évolution des recettes fiscales suite à la suppression de la taxe professionnelle, les difficultés de mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales, mais aussi la place des nouveaux médias comme les réseaux sociaux dans la communication des communes et communautés de communes

25.11.2011

- prise de contact entre le Maire et une association de pratiquants de parapente qui voudrait aménager une aire de décollage près du Sultzerkopf, affaire qui ne sera pas facile à mettre en œuvre. Avant tout il a conseillé aux représentants de cette association de prendre contact avec le Club Vosgien, acteur incontournable pour les activités sportives et de nature dans le massif vosgien de l'Alsace du Nord, et les autorités militaires dont les installations sont très présentes dans le secteur. Le Maire a également précisé qu'une éventuelle installation ne devra pas impacter de manière sensible le paysage
- premier acte des Tradi'sons de Noël avec l'allumage de la première bougie de l'Avent dans le cadre du marché des producteurs. Une belle assistance s'est rassemblée autour de la couronne de l'Avent et à 18 heures précises les cloches des églises se sont mises à sonner et les lumières de Noël se sont allumées. Le groupe d'animation musicale de la paroisse protestante de Hohwiller a ensuite pris le relais et l'adjointe Lucienne Haas a allumé la première bougie. Tout le monde s'est retrouvé autour d'un vin chaud ou d'une bière chaude. La soirée s'est poursuivie à l'église protestante de Sultz-sous-Forêts où Huguette Dreikaus a animé une veillée de l'Avent. L'artiste a rehaussé cette manifestation par son analyse et ses commentaires sur les différentes lectures et les différents chants qui ont constitué la célébration.

26.11.2011

- assemblée générale du Vélo club Nord Alsace. Ses 59 licenciés placent le VCNA parmi les clubs les importants de la région. Avec de très bon résultats dont 42 victoires, une figure emblématique avec Christophe KERN, vainqueur d'une étape du Dauphiné Libéré et champion de France professionnel du contre la montre, des comptes revenus à l'équilibre après deux années difficiles, le Président a pu exprimer sa satisfaction et aborder avec confiance la saison prochaine.
- atelier « Chanter Noël à Sultz-sous-Forêts »

27.11.2011

- concert final de « Chanter Noël à Sultz-sous-Forêts ». Acte 2 des Tradi'sons de Noël, le séminaire sur deux jours a rassemblé plus d'une cinquantaine de chanteurs, dont une dizaine d'enfants. Le concert de clôture de dimanche, à 17 heures, a pratiquement fait salle comble. Sous la baguette des différents animateurs du week-end co-organisé par La Saline et Mission Voix Alsace, les

chanteurs ont fait étalage de tout leur talent et restitué le travail de deux jours particulièrement denses. Certainement un des plus beaux concerts de fin de stage depuis qu'a été instauré « Chanter Noël à Soultz-sous-Forêts »

28.11.2011

- réception des travaux voirie et réseaux secs rue de Hoffen à Hohwiller et des travaux réseaux secs et contrôles extérieurs rue du Frohnacker à Soultz-sous-Forêts
- rencontre avec le directeur de la SIBAR
- réunion publique concernant un projet immobilier dans le Salzbaechel - point à l'ordre du jour

29.11.2011

- remise de médailles au SDIS ; Georges PFEIFFER a été honoré avec la médaille d'or
- négociation du contrat triennal qui lie La Saline au Conseil Général ; lors de la discussion il est apparu que le projet culturel de La Saline s'inscrit pleinement dans les orientations du conseil général. Le Maire en a profité pour souligner le rôle joué par La Saline dans le développement de l'animation culturelle du territoire, un rôle qui n'est pas vraiment comparable à ce qui se passe dans des centres urbains plus importants comme Wissembourg et surtout Haguenau. Une aide spécifique à des entités comme La Saline devrait pouvoir être prise en compte par le conseil général.

30.11.2011

- réunion du conseil d'administration de l'association des Maires du Bas-Rhin. A cette occasion la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale a présenté le dispositif de « Diagnostic Territorial Approfondi - DTA » concernant la pratique sportive. Ce diagnostic peut répondre à plusieurs problématiques, en particulier lorsqu'un « *Maire souhaite moderniser son parc d'équipements sportifs pour mieux l'adapter aux pratiques sportives* ». Une problématique qui n'est pas éloignée des préoccupations de la municipalité de Soultz-sous-Forêts/Hohwiller, notamment dans le cadre du projet de complexe sportif.
- réunion du comité directeur du Syndicat des Eaux. A l'ordre du jour : présentation du rapport annuel et d'activités 2010, mise en non-valeur, effectif au 30/11/2011, contrat de développement et d'aménagement du territoire Sauer-Pechelbronn, inspection des ouvrages par l'ARS, demande d'adhésion de la commune de Lobsann, agrandissement des locaux et construction du nouveau réservoir d'eau

01.12.2011

- ouverture de la première case du calendrier de l'Avent avec les enfants des écoles dans le parc de la maison de la musique et des associations

03.12.2011

- inauguration du festival des Tradi'sons avec le Saint Nicolas et ouverture de la case du calendrier de l'Avent dans le parc de la maison de la musique et des associations ; départ vers La Saline par le chemin de Noël ; marché de Noël, ateliers, animations, expositions et cinéma « Le Pôle express »
- inauguration de l'exposition avicole
- fête de la Sainte Barbe organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers de Soultz-sous-Forêts

- réunion du SYCOPARC : principales actions de 2012 et discussion de la charte

04.12.2011

- marché de Noël avec crèche vivante, ateliers, animations et expositions, concert du Chœur de l'Inspection de Wissembourg à l'église protestante, théâtre « Le rail manquant » et allumage de la deuxième bougie de l'Avent animé par Vocallys
- exposition avicole

07.12.2011

- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland
- réunion de la commission de sélection des offres

2. PLU

→ Avis des PPA (Personnes Publiques Associées)

Le Maire rappelle que l'enquête publique sur la révision du PLU et la modification des périmètres de protection des monuments historiques de la commune de Sultz-sous-Forêts/Hohwiller se déroulera du 9 décembre 2011 au 12 janvier 2012. Le dossier d'enquête publique peut être consulté à la mairie et le commissaire enquêteur siègera à Sultz-sous-Forêts les 14 décembre 2011 de 15 heures à 18 heures et le 9 janvier 2012 de 9 heures à 12 heures.

Lors de la réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland qui s'est tenu avant la présente réunion, les remarques, avis, expressions et compléments des Personnes Publiques Associées (PPA) ont été débattus pour les PLU de Sultz-sous-Forêts et de Hoffen, et des réponses ont été apportées à l'essentiel des points. Pour Sultz-sous-Forêts, deux sujets ont essentiellement été mis en avant par l'Etat, la Chambre d'Agriculture, le SCOTAN et le SYCOPARC :

- pour les zones d'activités, le PLU prévoit 39 ha alors que le SCOTAN n'autorise que 30 ha : le conseil municipal, par délibération du 9 novembre 2011, a proposé de réduire, voire supprimer la zone ZAUT
- densité et logements aidés : au niveau du SCOTAN, les directives à appliquer pour les pôles d'équilibre (Sultz-sous-Forêts étant défini comme pôle d'équilibre) sont définies comme suit : 20 logements/hectare et 10 % de logements aidés dans les zones d'extension (voirie comprise), ce qui amène à avoir dans chaque lotissement du collectif. Pour Hohwiller la densité est de 12 logements/hectare et 2 % de logements aidés.

Après l'enquête publique ces dispositions seront incluses dans le règlement d'urbanisme et les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) seront annexés au dossier du commissaire enquêteur.

A la question de Paul BOISSARIE demandant si les 10% de logements aidés concernent l'ensemble de la commune, le Maire répond qu'il ne s'agit que des nouvelles extensions.

Il fait ensuite part du détail des remarques des différentes instances qui ont statué sur le projet de révision du PLU de Sultz-sous-Forêts :

- la **Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)**, du fait de l'empiètement important des zones d'activités sur des secteurs agricoles, a émis un avis réservé en invitant la commune à revoir le dimensionnement de ses zones d'activités pour les rendre compatibles avec les

orientations du SCOTAN. Concernant l'urbanisation à vocation d'habitat, la commune se doit de garantir une densité justifiée au regard du rôle de pôle secondaire d'équilibre qui lui est attribuée dans le SCOTAN ainsi qu'un phasage dans le temps des zones qu'elle prévoit d'ouvrir à l'urbanisation

- **Madame la Sous-Préfète des arrondissements de Wissembourg Haguenau, au nom de l'Etat**, compte tenu de la trop grande importance des zones inscrites en zones d'urbanisation future dédiée à de l'activité, a émis un avis favorable sur le projet de PLU sous réserve que le communauté de communes procède à la réduction effective des zones concernées. Dans le détail l'avis se prononce sur :
 - le potentiel d'extension des zones d'activités qui est encore trop important : il faut réduire d'environ 9 ha les zones d'extension destinées à de l'activité
 - la vocation géothermique des zones AUT : il conviendra que la vocation de ces zones ne comporte pas d'ambiguïté d'interprétation
 - les zones inondables et les zones d'urbanisation : la nouvelle version du rapport de présentation n'abordant plus la question du risque d'inondation, le volet rédactionnel de cette problématique est à réintroduire dans le rapport de présentation
 - les coulées d'eau boueuse : la prise en compte du risque de coulées d'eaux boueuses mériterait d'être explicitée en particulier pour la zone 1AUb au nord-est de la partie urbanisée
 - l'assainissement : il faut modifier la rédaction de l'article 4 en zone UXd qui admet un assainissement autonome pour les eaux non domestiques
 - les exploitations agricoles : le rapport de présentation signale 2 élevages relevant du Règlement Sanitaires Départemental (RSD) qui génèrent des distances de réciprocité ; le rapport de présentation devra compléter le chapitre qui s'y rapporte
 - les continuités écologiques : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) devant être finalisé d'ici la fin de l'année 2011/début 2012, il serait opportun que les dispositions du PLU prennent en compte de manière plus explicite la préservation voire la restauration de cette fonctionnalité écologique
 - le logement aidé : le parc de logements aidés existant est analysé dans le rapport de présentation. Les objectifs du PLU figurent au PADD et dans les propos introductifs aux orientations d'aménagement qui prévoient pour chaque opération dans les zones 1AUa, 1AUb, 1AUf et les zones 2AU une densité minimale de 20 logements par hectare et au moins 10% de logement aidé. Les orientations affichées sont de nature à corriger positivement une offre actuelle faible en logements sociaux. Toutefois le PLU n'utilise aucune des dispositions prévues dans le code de l'urbanisme permettant de traduire de manière réglementaire les orientations. Il s'agit notamment de l'article L 123-1-5 16° qui permet de délimiter des secteurs de zones urbaines où la commune peut fixer, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme affecté à des catégories de logements dans le respect des objectifs de la mixité sociale. Il serait opportun que le PLU traduise plus concrètement les objectifs de mixité sociale.
- **la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin** avait dans un premier temps émis un avis défavorable sur le projet de PLU en ce qui concernait la réduction des espaces agricoles et demandait une réduction substantielle des surfaces dévolues au

développement des activités. Indépendamment de l'avis émis sur la réduction de l'espace agricole, un nouvel avis favorable a été émis.

- le **SYCOPARC (Syndicat de coopération pour le parc naturel régional des Vosges du Nord)** donne un avis réservé au PLU de Soultz-sous-Forêts et constate que le PLU est porteur d'une consommation importante d'espaces. Il estime que compte tenu de l'attractivité de la commune, les orientations d'aménagements proposées pour les zones 1AU devraient être plus ambitieuses et comporter des déclinaisons précises du SCOTAN en matière de densité et de mixité fonctionnelle et sociale attendue. Il estime que l'urbanisation sur le secteur en reconversion de la zone UC et le renouvellement devraient être privilégiés. Il propose un accompagnement technique dans la mise en œuvre du PLU et notamment sur les zones à urbaniser afin de valoriser l'image de la Ville et de lui permettre de jouer pleinement son rôle de porte d'entrée et de vitrine du territoire classé Parc Naturel des Vosges du Nord et réserve mondiale de Biosphère transfrontalière
- la **CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)** a émis diverses observations sur le projet d'aménagement et de développement durable et le règlement
- le **SCOTAN (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord)** relève que le projet de PLU de Soultz-sous-Forêts, en particulier son projet d'aménagement et de développement durable (PADD) exprime des objectifs et options d'aménagement qui traduisent très largement les orientations du SCOTAN approuvé le 26 mai 2009, s'agissant en particulier du rôle dévolu à Soultz-sous-Forêts en tant que pôle d'équilibre. Il relève également que les observations exprimées le 10 mars 2011 par le bureau syndical ont été prises en considération dans le nouveau projet de PLU arrêté en juillet 2011.

3. DESTINATION DU TERRAIN SIBAR DANS LE SALZBAECHEL

Le Maire retrace tout l'historique de cette affaire et du lotissement « Salzbaechel » :

– Dépôt de permis de construire par la SIBAR

La SIBAR a déposé un permis de construire le 29 septembre 2011 pour la construction d'un ensemble de 3 immeubles d'habitation au lieudit « Salzbaechel » sur le terrain résiduel de la gendarmerie de 30,74 ares avec 28 logements (4 T2, 16 T3 et 8 T4) pour une SHON de 2418,60 m². Après une première analyse par le service instructeur, en l'occurrence le Bureau d'Urbanisme Nord de Haguenau, une demande de pièces complémentaires a été faite à la SIBAR. Après dépôt de ces pièces complémentaires le 16 novembre 2011, le projet est un peu modifié et comprend 27 logements (4 T2, 15 T3 et 8 T4) pour une SHON de 2 208,23 m² sans aucune concertation avec la municipalité. Ces pièces complémentaires ont été transmises au service instructeur le 19 novembre 2011.

– Pétition du collectif Salzbaechel

Le 9 novembre 2011 le Maire a été destinataire d'une pétition déposée par le collectif du Salzbaechel ; cette pétition, signée par une centaine de personnes, a été lue lors de la réunion du conseil municipal du 9 novembre 2011. Dans cet écrit deux griefs sont mis en avant : la densité du projet et l'intégration dans l'environnement.

– Réunion publique

Le 28 novembre 2011 la Municipalité a organisé une réunion publique pour débattre avec les signataires de la pétition et le public. Le Maire a clairement

indiqué son engagement pour l'intégration correcte du projet dans le site et la défense de l'intérêt général

– Historique du lotissement

Alfred SCHMITT précise d'emblée qu'aucun opérateur n'était intéressé par ce lotissement et c'est donc la commune qui l'a réalisé.

Une première tranche du lotissement « Salzbaechel » de 13 lots a été aménagée sur une superficie de 1,1 ha, voirie comprise ; une deuxième tranche de 21 lots sur 1,86 ha a suivi, voirie comprise. Dans cette deuxième tranche 3 lots étaient réservés à la construction de collectifs. Concernant ces collectifs, le conseil municipal avait décidé, le 6 novembre 2000, par 14 voix pour et 1 abstention, une opération de 22 logements (T2 T3 T4 sur 22,22 ares). Dans un premier temps une troisième tranche était prévue qui portait l'ensemble du projet à 54 lots, ce qui faisait potentiellement un nombre de logements de 51 logements individuels et 22 logements collectifs, soit 73 logements. Actuellement il y a 50 logements avec la gendarmerie plus 4 pièces de vie dans le bâtiment administratif de la gendarmerie, donc globalement 54 logements au total. Le respect de la densité globale de l'opération donnerait un nombre de 19 logements à créer.

Le Maire réitère son engagement d'une intégration harmonieuse dans l'environnement et souhaite également respecter globalement la densité prévue à l'époque. Sachant que la densité en matière d'urbanisme s'est entre-temps largement renforcée, il ne souhaite pas donner de signal négatif par rapport aux engagements que la commune est amenée à porter en tant que pôle d'équilibre dans l'urbanisation de la cité et qui a été discuté au point précédent. Il va demander à la SIBAR de faire évoluer son projet selon 2 dimensions : des hauteurs adaptées à l'environnement et un nombre de logements entre 15 et 20. Si la SIBAR ne souhaite pas faire évoluer son projet tout en maintenant la demande de permis de construire, il lui est possible d'utiliser l'article 11 pour refuser le permis. En effet cet article stipule :

« Article 11 INA1 - ASPECT EXTERIEUR

11.1 - Dispositions générales

Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. »

Considérant toutefois que l'utilisation de l'article 11 présente des risques juridiques, le Maire demande au conseil municipal un soutien unanime par rapport à son utilisation éventuelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde son soutien au Maire pour l'utilisation de l'article 11 dans ce dossier si nécessaire.

Le Maire précise par ailleurs qu'il a eu un échange complémentaire avec la SIBAR suite à la réunion publique. Le Directeur Général du bailleur social s'est montré particulièrement ouvert à la discussion et il a précisé qu'il n'était pas opposé à une éventuelle cession de terrain dans des conditions à préciser. Le Maire rappelle sa conviction que ce terrain n'est pas adapté pour la construction d'habitat individuel et qu'il souhaite que ce soit la SIBAR qui puisse urbaniser la parcelle, dans le cadre d'un projet modifié. Cependant, si aucun accord ne devait être trouvé avec la SIBAR, une des solutions alternatives serait un appel à projets pour un éco quartier. Sachant que

les risques liés à la densité et à l'aspect seraient loin d'être écartés dans ce cas de figure.

4. ACHAT ET VENTE DE TERRAINS

→ Propriété DANGLER rue de la Bergerie

Le Maire rappelle que, par délibération du 7 septembre 2011, le conseil municipal avait décidé de demander une nouvelle estimation auprès du service des Domaines pour la propriété DANGLER rue de la Bergerie en prenant en compte l'intérieur des maisons, de négocier l'achat de l'ensemble de la propriété sur la base de cette nouvelle estimation, et de le faire porter par l'EPF.

L'estimation du 1^{er} octobre 2010 évaluait l'ensemble de la propriété à 110 000 € (1 000 € pour les jardins et 100 000 € pour les maisons) pour une superficie totale de 7,19 ares.

L'évaluateur du Domaine a visité les lieux, extérieur et intérieur. Il en ressort que l'une des petites maisons se compose d'une petite pièce sur plancher, le reste étant à usage de grange et d'appentis et qu'il n'y a pas de branchement d'eau. La maison d'habitation, très basse de plafond (à peine 2 m), a été aménagée d'une salle de bains dans un appentis à côté de la cuisine et le rez-de-chaussée est équipé d'un chauffage central au fuel. L'installation électrique est vétuste et l'état général d'entretien de ce bâtiment est médiocre. Compte tenu des caractéristiques physiques et urbanistiques du bien à évaluer, la valeur vénale est estimée à 60 000 €.

Le Maire propose une acquisition à l'amiable, le respect de la valeur d'acquisition de 10 000 € l'are et le portage par l'EPF (Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin).

A la suggestion d'Alfred SCHMITT d'acquérir cette propriété à la valeur vénale estimée par les services du Domaine, le Maire informe qu'il faudra également prévoir les frais d'agence et notariés. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande au Maire de négocier l'acquisition de la propriété DANGLER - 12, rue de la Bergerie au prix estimé par les Domaines, soit 60 000 €, les frais d'agence et notariés seront également pris en charge et de se rapprocher de l'EPF pour le portage de cette opération.

→ Propriété REMPP

L'évaluateur du Domaine a également pris connaissance de la propriété REMPP - rue des 3 Hommes et a procédé à son évaluation. Il s'agit des parcelles section 5 n° 34 et 38 de contenances respectives 27,44 ares et 7,53 ares, soit un total de 34,97 ares. Ces parcelles sont situées en zone UA et NC du POS actuel ; selon le règlement du PLU en phase d'approbation les parcelles seront situées en zone UAB, UJ et 2AUe.

La valeur vénale des biens a été déterminée comme suit :

- 163 000 € valeur actuelle dans le cadre du POS
- 180 000 € dans l'hypothèse de l'approbation finale du PLU,

la démolition des hangars étant à la charge du preneur.

Le Maire informe l'assemblée que le prix demandé par les propriétaires, frais d'agence compris, s'élève à environ 160 000 €, et que la commune souhaite faire porter cette acquisition par l'EPF du Bas-Rhin. Il demande au conseil municipal de délibérer sur cette acquisition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la propriété REMPP sise rue des Trois Hommes à condition du portage par l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin.

→ Vente terrain forestier au Syndicat des Eaux

L'Office National des Forêts a fait parvenir le rapport d'estimation concernant la parcelle boisée que le Syndicat des Eaux de Soultz-sous-Forêts souhaite acquérir pour y construire un nouveau réservoir d'eau. Il s'agit de la parcelle cadastrée section 30 n° 5 d'une contenance de 21,74 ares, en parcelle 10 de la forêt communale.

Pour permettre cette vente, une estimation a été demandée à l'ONF et le défrichement est également nécessaire.

La valeur totale de la parcelle est estimée à 1 609,00 € (74 €/are). A cette évaluation se rajoutent les frais pris en compte par la commune : frais d'estimation (334,88 €), salaires des bûcherons (750 €), honoraires ONF (184,63 €), débardage/câblage (875,67 €).

Le Maire propose de rajouter ces frais à la valeur d'estimation de la parcelle, soit un total de 3 754,18 €, correspondant à 172,69 €/are.

Alfred SCHMITT suggère d'établir un acte administratif pour cet achat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la vente de la parcelle cadastrée section 30 n° 5 d'une contenance de 21,74 ares au Syndicat des Eaux de Soultz-sous-Forêts au prix de 172,69 € l'are. Tous les frais relatifs à la vente sont à prendre en compte par l'acquéreur.

5. CONTRAT WEBMASTER DU SITE INTERNET DE LA VILLE

Céline GEFFROY quitte la salle de séance.

Le Maire informe l'assemblée que suite à la décision du conseil municipal du 9 novembre 2011, des renseignements complémentaires ont été demandés aux deux candidats, notamment concernant l'organisation de la collecte et la mise à jour des données ainsi que la conception et diffusion de la Newsletter mensuelle. Ces éléments complémentaires ont été réceptionnés début de semaine. La commission de sélection des offres a étudié les 2 propositions provenant de M. Cédric GEFFROY, Webmaster actuel et SDSolutions de Paris.

Les critères de sélection ont été définis dans l'avis d'appel public à la concurrence :

- 30 % au niveau de l'expérience technique acquise dans le domaine pour un établissement comparable
- 20 % pour l'organisation, conditions et délai de mise en œuvre des différents volets de la mission
- 50 % pour les conditions financières.

Suite à l'application des critères pour les deux offres, Cédric GEFFROY a une meilleure note concernant l'expérience et l'organisation, mais SDSolutions l'emporterait pour les conditions financières. Au final, Cédric GEFFROY l'emporterait pour un total de 84,21 contre 77 à SDSolutions.

A la remarque de Paul BOISSARIE relevant que la proposition GEFFROY est supérieure à la proposition de son concurrent, le Maire rappelle que l'analyse s'est faite sur l'ensemble des critères et pas uniquement sur les conditions financières.

Pour Thomas RUBY, les informations sont glanées par les personnes extérieures.

Le Maire rappelle que la proximité est très importante. Il estime également qu'il faut vérifier qu'il n'y a pas un risque de délit de marchandisage.

Pour Alfred SCHMITT, il s'agit d'un avantage financier ; cela est d'autant gênant qu'il s'agit de l'époux d'une conseillère municipale.

La proposition du Maire de retenir Cédric GEFROY comme Webmaster du site Internet de la commune pour une durée d'un an est approuvée par 8 voix, 7 membres s'abstiennent (Paul BOISSARIE, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU).

Les réticences ne sont pas liées à la qualité du travail fourni, mais à un problème d'éthique. La discussion porte ensuite sur la possibilité, déjà évoquée, de redéfinir l'organisation du travail autour de la communication à l'occasion de l'arrivée d'un nouvel agent à La Saline, en remplacement de celui qui a demandé une mise en disponibilité.

Afin de se donner le temps d'étudier cette alternative tout en maintenant la continuité de service, le Maire propose de ramener la durée du contrat de Cédric GEFROY comme Webmaster à 6 mois. Cette proposition est approuvée par le conseil municipal à l'unanimité moins 2 abstentions (Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU), qui autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

6. AFFAIRES FINANCIERES

→ Pôle maison des services - Avenant n° 6 au lot 02 - Gros œuvre

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 6 aux travaux de gros œuvre émanant de l'entreprise CK CONSTRUCTIONS/Haguenau et relatif à des travaux supplémentaires non prévus au marché initial :

- fondations complémentaires pour l'extension du bâtiment C, déduction faite des quantités incluses dans le marché initial
- réfection d'une portion du pignon du bâtiment A côté Mairie
- modification du radier pour abris vélos.

Le montant de l'avenant s'élève à 10 468,87 € HT (12 520,77 € TTC) ce qui représente 3,95% par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant et des avenants précédents, le montant du marché est porté de 265 232,79 € HT (317 218,42 € TTC) à 344 685,76 € HT (412 244,18 € TTC), soit une augmentation globale du marché de 29,95 %.

Montant initial du marché euros HT	Avenant 1 € HT	Avenant 2 € HT	Avenant 3 € HT	Avenant 4 € HT	Avenant 5 € HT	Avenant 6 € HT	Total marché € HT	Total marché € TTC
265 232,79	12 790,00	11 476,00	21 599,40	17 768,70	5 350,00	10 468,87	344 685,76	412 244,18

La commission de sélection des offres propose au conseil municipal d'approuver cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 6 au lot 02 - Gros œuvre et autorise le Maire à le signer.

→ Subventions exceptionnelles

- Subvention ASIAPA

Le Maire informe le conseil municipal qu'en début d'année 2011 la direction de la résidence du Sultzerland a saisi l'ASIAPA (association faisant le lien entre les différentes communes et la maison de retraite) d'une demande de subvention de 8 000 € visant à renforcer les activités d'animation de l'EHPAD. Cette démarche a été justifiée par la taille limitée de l'établissement, 40 lits, qui implique un prix de journée relativement élevé : 55,52 €. Une augmentation du budget d'animation sans subvention entraînerait une augmentation supplémentaire du prix de journée ce qui est difficile compte tenu des tarifs pratiqués dans les autres structures de ce type du secteur.

Lors de l'assemblée générale de l'ASIAPA du 12 avril 2011, il a été décidé :

- de revoir le projet d'animation 2011 et d'en réduire son budget,
- de prendre en compte l'augmentation, dans les trois ans à venir, de la taille de la structure de 40 à 62 lits qui doit pouvoir induire une réduction progressive de la subvention d'un tiers en 2012, d'un autre tiers en 2013 et la suppression en 2014,
- d'appliquer une grille de répartition de la subvention entre les communes membres de l'ASIAPA qui tienne compte du lieu d'implantation de l'EHPAD et de la taille des communes,
- et de solliciter également la communauté de communes du Sultzerland en lien avec la compétence « personnes âgées ».

Suite à ces décisions, le budget animation a été revu à la baisse à 3 250 € pour 2011 et pour les deux années suivantes il se situerait à 2 000 € en 2012 et 1 000 € en 2013. La répartition de la subvention a été définie comme suit :

- 25 % pour la commune de Sultz-sous-Forêts (812,50 € en 2011)
- 25 % à charge de la communauté de communes du Sultzerland (812,50 € en 2011)
- 50 % restants répartis entre les autres communes au prorata de leur population.

La communauté de communes du Sultzerland et les communes de Drachenbronn, Keffenach, Lobsann et Preuschkorf ont déjà répondu favorablement à cette demande.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Christian KLIPFEL souhaiterait d'abord un minimum de mise aux normes de cette structure.

Pour Paul BOISSARIE il manquait 20 lits au départ ; le Maire rappelle que le Conseil Général n'avait pas autorisé la création de 60 lits.

Alfred SCHMITT précise que le passage de 40 à 60 lits devait se faire plus rapidement.

Suite à ces différentes interventions, le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 812,50 € à l'ASIAPA, destinée à l'animation au sein de la résidence du Sultzerland.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) attribue une subvention exceptionnelle de 812,50 € à l'ASIAPA pour l'année 2011. Ce montant est destiné au projet d'animation de la résidence du Sultzerland.

- **Subvention Musique Union de Preuschkorf**

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Christian KLIPFEL), attribue une subvention exceptionnelle de 300 € à la Musique Union de Preuschkorf pour l'intervention à la commémoration du 11 novembre 2011.

- **Subvention aux Jeunes Sapeurs Pompiers**

Le Maire informe l'assemblée que, comme déjà annoncé dans une réunion précédente, une nouvelle association vient de voir le jour à Soultz-sous-Forêts, il s'agit de l'association « Les Jeunes Sapeurs-Pompiers du Sultzerland ». Sous la présidence du Capitaine Stéphane MEYER, cette association a pour but d'accueillir des jeunes gens, filles et garçons, dès l'âge de 11 ans afin de vivre une expérience unique, découvrir la force du travail en équipe et surtout apprendre les gestes qui sauvent, s'initier aux techniques de secours et de lutte contre l'incendie, découvrir des véhicules spécialisés et pratiquer régulièrement un ou plusieurs sports.

Pour permettre à cette jeune association de fonctionner, il faut des moyens humains mais également matériels.

Le Maire propose de subventionner cette association dans les mêmes conditions que les autres associations s'occupant de jeunes (12,90 € d'aide à la licence des jeunes en 2011) et d'accorder des aides exceptionnelles sur les investissements. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

Alfred SCHMITT précise que la création de cette association est très importante pour le centre de secours, mais qu'elle a mis beaucoup de temps à être créée.

- **Subvention exceptionnelle à l'harmonie Concordia pour l'acquisition d'instruments de musique**

Le Maire rappelle à l'assemblée le vote, par délibération du 9 novembre 2011, de la subvention exceptionnelle de 1 463 € à l'harmonie Concordia pour l'acquisition de 3 trompettes et de 2 flûtes traversières représentant 60 % d'une dépense de 2 437 € TTC. Or il s'avère que l'harmonie Concordia a acquis 4 trompettes et 2 flûtes traversières pour un montant de 2 816 € TTC. Il propose de leur accorder une subvention exceptionnelle supplémentaire de 227 € et demande au conseil municipal de se prononcer. Tous les autres termes de la délibération du 9 novembre 2011 restent valables.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle complémentaire de 227 € à l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts pour l'acquisition d'instruments de musique.

➔ **Participation de l'AIS aux frais de publicité pour le salon des exposants**

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a souscrit une campagne de publicité sur les ondes de Radio Liberté pendant la période du 19 au 25 septembre 2011. Cette publicité, commune au deuxième anniversaire du marché hebdomadaire et au salon des commerçants/artisans (EXPO SOULTZ), s'élève à 882,65 € TTC. Il avait été convenu avec l'Association Interprofessionnelle du Sultzerland (AIS) qu'elle participerait à cette dépense à hauteur de 50 %. Il demande donc au conseil municipal d'accepter la participation de l'AIS d'un montant de 441,32 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation de l'AIS aux frais de publicité du salon des exposants des 24 et 25 septembre 2011 d'un montant de 441,32€.

➔ **Achat d'ordinateurs pour l'école élémentaire**

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2011, le conseil municipal a attribué un crédit d'investissement de 5 000 € à l'école élémentaire de Soultz-sous-Forêts pour l'acquisition de matériel informatique et d'une douchette pour la bibliothèque.

Trois offres sont parvenues :

- WEB'IN / Soultz-sous-Forêts pour un montant de 5 367,20 € TTC
- ALLO INFORMATIQUE / Soultz-sous-Forêts pour un montant de 4 999 € TTC
- GM INFORMATIQUE / Sarrebourg pour un montant de 4 682,05 € TTC. Cette société intervient souvent pour le compte de l'Education Nationale

En prenant en compte la prestation d'intervention sur site, l'offre de la Société ALLO INFORMATIQUE devient mieux disante. La commission de sélection a pris connaissance de ces 3 offres et propose de retenir ALLO INFORMATIQUE / Soultz-sous-Forêts pour une offre mieux-disante à 4 999 € TTC avec du matériel plus puissant. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat de matériel informatique pour l'école élémentaire auprès de la Société ALLO INFORMATIQUE de Soultz-sous-Forêts pour un montant de 4 999 € TTC.

→ Personnel communal

- Heures supplémentaires de dimanches et jours fériés

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de 5 heures supplémentaires de dimanches et jours fériés à Messieurs Yannick DELILLE et Jean-Yves JUNG pour leur invention le 11 novembre 2011 (commémoration et accident).

- Avenant au contrat de travail d'un assistant d'enseignement artistique

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Nicolas OTZENBERGER qui enseigne la guitare à l'école municipale de musique a un élève en moins à compter du 1^{er} octobre 2011. Il faut ajuster ses heures d'enseignement et établir un avenant à son contrat de travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant au contrat de travail de Monsieur Nicolas OTZENBERGER ; les heures d'enseignement sont fixées à 4 h 20 mn/semaine, soit 4,33/20^e à compter du 1^{er} octobre 2011.

7. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant :

- immeuble non bâti cadastré section 2 n° 124/15 lieudit « rue du Frohnacker » d'une contenance de 13,30 ares.

8. DIVERS

→ Diverses informations

- Rétrocession de l'impasse rue de Lobsann (entre les n° 18 et 20)

Le Maire informe l'assemblée que les copropriétaires de l'impasse située entre le 18 et le 20 rue de Lobsann ont fait parvenir une demande pour une étude de rétrocession de cette impasse. Cette requête est en partie motivée par le fait qu'une partie de l'assainissement de la Ville est enfouie sous toute la longueur de cette impasse. Il propose de faire effectuer un diagnostic de l'équipement avant toute décision.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

- Festival 2012 « Au fil des couleurs »

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a réceptionné un courrier de remerciement de la part de l'équipe d'animation de l'association « Les Amis de la

Maison Rurale de l'Outre-Forêt » pour la participation de la Ville au Festival autour du point de croix et la mise à disposition des structures et du personnel. L'association informe de son souhait de renouveler l'opération en 2012 dans les mêmes conditions et demande si la Ville souhaite à nouveau s'associer à cette manifestation. Le festival dénommé « Au fil des couleurs » aura lieu du 26 au 28 octobre et du 1^{er} au 4 novembre 2012.

Le Maire propose à l'assemblée de participer à nouveau au festival en 2012 par la mise à disposition, non plus du relais culturel La Saline, mais de la salle voûtée et de l'espace de circulation de la maison des services pour une exposition permanente durant tout le festival. Il demande l'avis du conseil municipal à cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition qui sera un premier test pour la salle voûtée.

- **Manuels et matériels pédagogiques obsolètes**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une lettre de la directrice de l'école élémentaire de Soultz-sous-Forêts l'informant que l'école souhaite se séparer des manuels et matériels pédagogiques obsolètes, souvent en mauvais état et qui ne correspondent plus aux exigences des programmes de l'Education Nationale. Elle sollicite une autorisation pour les détruire ou les offrir à des personnes ou à des associations.

Les conseillers municipaux suggèrent de se rapprocher de la maison rurale et de l'association Alsace Népal.

- **informations diverses**

- un trou a été percé dans la dalle de l'ancien bureau du secrétariat de la mairie afin de vérifier la « consistance » du sous-sol sous cet espace ; il s'avère qu'il a été comblé par du sable
- les rapports d'activités de l'année 2010 et les rapports annuels sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement seront transmis aux conseillers municipaux par courriel
- la mairie et la médiathèque seront fermées au public les samedis 24 et 31 décembre 2011

➔ **Prochaines réunions et manifestations**

- 10, 11, 17 et 18 décembre 2011 : Les Tradi'sons de Noël avec marché de Noël, crèche vivante, ateliers, animations, expositions et cinéma « Le Pôle express »
- passage du jury pour le concours des illuminations : mercredi 21 décembre 2011 à 18 heures. Le rendez-vous est fixé à la mairie de Soultz-sous-Forêts
- fête des personnes âgées de Hohwiller : samedi 7 janvier 2012 à partir de 12 heures au restaurant « Au Bœuf » de Hohwiller
- repas élus/personnel : vendredi 13 janvier 2012 à 19 heures
- fête des personnes âgées de Soultz-sous-Forêts : dimanche 29 janvier 2012 à partir de 12 heures au relais culturel La Saline
- **prochaine réunion du conseil municipal** : mercredi 4 janvier 2012 à 20h15.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Maire clôt la séance à 22 heures 30. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des personnes présentes.